

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 19 Novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, a été réuni à la salle polyvalente de Feuquières sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

**** Etaient présents :** MM, ANCELIN O, BAGUET J.C, BAILLON A.S, BELIARD A, BELLANGER E, BELLIARD B, BIGOT R, BIRON M, BLATIER J.L, BOULLET D, BOURGUIGNON M, BOUS W, BOUTELEUX A, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, COUTARD S, COZETTE Y, CRIGNON H, CUVELIER F, CUYER S, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DELANDE B, DELETTRE Y, DES COURTILS P, DESENDER L, DORMOY D, DOUCHET F, DUMONT J, ESTIENNE J.P, FERRAND N, FERRY V, FOLASTRE F, FOUCAULT S, GAVELLE C, GODDYN D, GORENFLOS A, GORET G, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, GUILLEMANT S, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, HERNEQUE O, HOUBIGAND M, HUCLEUX J, JAMAULT P, JUMEL R, KLAES C, LARCHER J, LAVERHNE P, LECUIR G, LEGOIX D, LEROND F, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, MIREY L, MOITE O, ORTEGAT C, PARIS J, PAUCHET P, PETIGNY N, PICHARD H, PREVOST P, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SARRASIN J, SMESSAERT P, SOLEWYN A, SYS P, TOUTAIN M.L, TRANCART H, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VASSEUR C, VASSEUR R, WIART A.

**** Etaient excusés :** MM BEAURAIN Y, BIZET F, BOUTON N, BORGOO M, CHERON M, BRUMENT D, CHERON M, LEFEBVRE C.

*** Pouvoirs :** M FOUCARD donne pouvoir à MME CAYERE M, MME HOUBIGAND C donne pouvoir à M LARCHER, M LEFEVRE J.P donne pouvoir à M DANIEL L, MME LEGUAY A donne pouvoir à M LAVERHNE P, MME PLE S donne pouvoir à MME DANIEL C, MME STERIN A donne pouvoir à M VAN OOTEGHEM.

Également présent : Monsieur Pascal Verbeke en auditeur libre.

Date de la convocation : 12 novembre 2020	Nombre de délégués en exercice :	113
Date d'affichage : 12 novembre 2020	Nombre de délégués présents :	92
	Nombre de pouvoirs :	6
	Nombre de votants :	98

Rappel sur le vote des suppléants : En cas d'absence du titulaire, le suppléant d'un(e) titulaire a les mêmes pouvoirs de vote, que le ou la titulaire qu'il remplace.

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} Octobre 2020.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M. Roger JUMEL
..... M. Jacques LARCHER

PREAMBULE

Audition de Madame Cathy Hanquier, Cheffe du service de la cohésion sociale au Conseil Départemental (Présentation PowerPoint) accompagnée Madame Anne Fumery, Conseillère Départementale du canton de Mouy, Déléguée, chargée de la Santé, concernant le projet « Interreg ».

Madame Pétigny : Lors d'une réunion qui a eu lieu à Gaudechart, cet imprimé avait déjà été distribué, j'ai rempli ce document mais je n'ai eu aucun retour...

Madame Hanquier : Vous nous l'aviez rendu ou renvoyé ?

Madame Pétigny : Je vous l'ai renvoyé car j'avais proposé une disponibilité de salle.

Madame Hanquier : Il faut que je vérifie et cela ne me dit rien pour être très honnête. Je vais regarder et je reviendrai vers vous.

Madame Pétigny : Je me souviens d'avoir proposé le vendredi.

Madame Hanquier : Nous avons pris contact avec les personnes qui ont répondu, mais nous sommes peut-être passés à côté ou bien nous ne l'avons pas réceptionné. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser mais je reprendrai contact avec vous pour compléter le questionnaire.

Monsieur Daniel : J'ai également rempli ce questionnaire mais suite à la COVID, il y a eu des ratés, il serait préférable que tout le monde reprenne le questionnaire à la sortie et le remplisse afin de se re-proposer comme collecteurs ou en précisant les disponibilités de locaux.

ACQUISITION DU DELAISSE DE VOIRIE DE LA RD 150 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE DE GREMEVILLERS.

Présentation de ce point par Monsieur Masson.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé favorablement par 98 votants, soit : 87 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions et 7 voix non exprimées.

APPROUVE :

- L'acquisition du délaissé de voirie de la RD 150.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires aux fins de concrétiser l'acquisition du délaissé de voirie de la RD 150 d'une superficie de 1800 m², appartenant au Conseil Départemental de l'Oise
- Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents - obligatoires ou plus usuels - se rapportant à cette affaire, dont l'acte administratif.

DECISION MODIFICATIVE PREMIERE DU BP 2020.

Présentation de ce point par Monsieur Philippe SMESSAERT.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 83 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE :

- ***la Présidente à inscrire les crédits inscrits dans la Décision Modificative n°1 au Budget Communautaire 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DM1).***

DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE BRANCHEMENT EN EAU POTABLE POUR LE CENTRE SOCIAL DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER.

Pas de remarques particulières

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 83 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à confirmer l'inscription de l'opération et à l'amortir en deux années.

CONVENTION DGFIP/CCPV POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER.

Pas de remarques particulières

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier, Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 82 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions et 6 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer la convention et à la renvoyer à qui de droit ;
- Madame la Présidente à signer tout autre document relatif à cette affaire.

DERNIERS AJOUTS DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES DE L'EPCI ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE CELLES-CI.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER.

Pas de remarques particulières.

(1) Ajout de membre dans les commissions suivantes :

COMMISSIONS	DEMANDE DE NOUVEAUX ELUS
Développement Durable/Communication	Monsieur Luc SMESSAERT (Commune de Roy-Boissy) Madame Claudine Chilinski (Commune de Gerberoy)
Aménagement du Territoire/Urbanisme/Mobilités	Monsieur Alexandre BELLARD (commune de Sarnois)
Infrastructures Communautaires	
Culture/Tourisme	Madame Pascale MAES (commune de Roy-Boissy)

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier, Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 75 voix pour, 13 voix contre, 5 abstentions et 5 voix non exprimées.

AUTORISE :

Madame la Présidente à ajouter les élus ci-dessus, dans les commissions demandées.

REORGANISATION DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES DU DÉPARTEMENT DE L'OISE « ADTO » ET « SAO ».

Présentation de ce point par Madame CUVELIER.

Monsieur ADDE : Le 10 septembre 2020 dernier, nous avons désigné 1 titulaire et 1 suppléant pour la SAO, seule. Par contre, il y eu une intervention intéressante au Bureau Communautaire de Monsieur Roger Jumel concernant une troisième représentation en qualité de représentant de notre collectivité si celle-ci était appelée à siéger au Conseil d'Administration. Donc, nous pouvons élire un représentant ce soir mais nous ne serons peut-être pas appelés à siéger au Conseil d'Administration. Suite à la remarque de Roger, j'ai contacté Monsieur Desmet et la Directrice Générale, Florence Syoen, pour leur demander s'ils ne pouvaient pas déjà (nous) laisser un siège au titre des petits actionnaires...ils m'ont promis de regarder... Ils m'ont indiqué qu'il y aurait six censeurs qui seront nommés pour contrôler et évaluer l'action de la SAO, on peut éventuellement imaginer que l'on y soit sinon à ce titre, cela dépendra du vote lors des élections. Ces six censeurs auront la possibilité d'être au Conseil d'Administration et de s'exprimer, mais sans droit de vote.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 82 voix pour, 11 voix contre, 3 abstentions et 2 voix non exprimées.

APPROUVE :

- *La fusion de l'ADTO et la SAO*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 83 voix pour, 7 voix contre, 4 abstentions et 4 voix non exprimées.

DESIGNE :

- *Madame Fabienne CUVELIER titulaire et Monsieur Larcher suppléant pour les assemblées générales*
- *Madame Fabienne CUVELIER titulaire et Monsieur Larcher suppléant pour les assemblées spéciales*
- *Monsieur Roger JUMEL en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.*

LANCEMENT COUPLE DE L'ETUDE D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE AU TITRE DE LA LOI LOM (ANCIENNEMENT ETUDE DE PLAN DE MOBILITE RURAL) ET D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT.

Présentation de ce point de Madame CUVELIER, présente ce point avec un PowerPoint.

Monsieur ADDE : La première étude posera le cadre et les contours de l'action « AOM » et les retours des parties prenantes et des usagers potentiels. La 2^{ème} étude est celle qui définira un service de transport régulier sur le territoire et permettra de travailler soit sous la forme d'un Transport à la Demande (TAD), soit sous la forme de liaisons entre nos gares et un certain nombre de bourgs pour diverses utilités en intermodalités et plurimodalités. Nous ne sommes pas concernés par les transports scolaires ; pour ce qui nous concerne, nous ne sommes là que pour apporter des offres complémentaires à celles de la Région. Nous avons une réunion « visio » lundi afin de bien fixer les apports des uns et des autres avec cette dernière.

Monsieur TRANCART : Actuellement la Picardie Verte, les entreprises ne versaient pas de taxe. La Picardie Verte était exonérée du versement transport.

Monsieur HERNEQUE : S'il n'y a pas de réseau, il n'y a pas de taxe.

Monsieur Trancart : La somme dont on parle est le pot commun du syndicat ?

Monsieur ADDE : Le pot commun est un pourcentage calculé à hauteur de 0.70 % sur la base de la « manne » potentielle. Il y aura un collège des contributeurs où l'on se mettra d'accord sur les actions à mener.

Monsieur TRANCART : Il y a une manne d'argent au syndicat mais jusqu'alors les entreprises de la Picardie Verte ne versaient pas.

Monsieur ADDE : Il n'y avait pas d'offres de transports à ma connaissance.

Monsieur TRANCART : Mais les entreprises de plus 11 salariés doivent être conscientes de cela car elles vont devoir verser des sommes importantes et attendront certainement des retours.

Monsieur ADDE : C'est ce que nous demande le SMTCO, dès que nous aurons le détail de toutes les entreprises qui versent et des établissements publics, nous pourrions l'évoquer en Conférence des Maires et/ou en COPIL sous la houlette de la gouvernance de l'EPCI.

Madame CUVELIER : Monsieur Jumel, peux-tu nous en dire davantage ?

Monsieur JUMEL : Si on prélève ce pourcentage, nous sommes obligés d'organiser un système de transports. On pourra acheter du matériel ou éventuellement subventionner un mode de transport. Donc, on rendra un service plus ou moins direct aux entreprises qui seront amenées à verser la taxe transport. Il y a possibilité d'avoir un versement supplémentaire pour l'organisation des transports par le SMTCO, mais la Communauté de Communes de la Picardie Verte n'y est pas éligible.

Madame BELLIARD : Est-ce que l'on a évalué le nombre d'entreprises concernées ?

Monsieur ADDE : nous attendons le retour définitif de l'URSAFF, afin de pouvoir envoyer un courrier d'invitation et de rencontrer les chefs d'entreprises.

Monsieur LARCHER : Une question à Monsieur Estienne, au niveau du PETR, il est prévu une étude sur la mobilité ? Il ne faudrait pas qu'il y ait trop d'études afin que les entreprises ne soient pas trop taxées même s'il est important de travailler à ce niveau.

Monsieur ESTIENNE : Concernant le PETR, cela commence seulement. Le PETR va travailler là-dessus, mais nous allons travailler par petites étapes. On commencera par une enquête en 2021 auprès des usagers pour cibler leurs attentes. La Mobilité, qui me concerne à l'heure actuelle, je ne sais pas du tout ce que cela peut rapporter. Il est bon de faire une étude de faisabilité et un plan mobilité sur le territoire et ceux qui nous entourent et voir surtout quels sont les besoins.

Madame CUVELIER : Nous sommes régulièrement consultés par Monsieur Dugrès, Directeur du PETR, nous avons mis au budget 50 000 € de coût total avec une participation du SMTCO à hauteur de 20%, nous ne pourrions pas être aidé au-delà..., à nous de trouver d'autres partenaires financiers pour le complément.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 43 voix pour, 31 voix contre, 19 abstentions et 5 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à procéder au lancement de ces deux études auprès de la concurrence d'ingénierie spécialisée,
- Madame la Présidente à solliciter les subventions partenariales,
- Madame la Présidente à signer tout courrier relatif à cette affaire.

PLAN DE RELANCE DE L'ETAT.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER, informe les élus qu'elle a envoyé un mail aux communes concernant le plan de relance de la Région.

Monsieur ADDE, présente ce point, avec le tableau transmis en annexe : La DDT a confirmé son « feu vert » aux dossiers transmis, dans l'attente d'un retour du niveau supérieur...

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 89 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 2 voix non exprimées.

ADOpte :

- La régularisation la démarche et les opérations proposées dans l'urgence ;

CONFIRME :

- Rétroactivement l'envoi de la programmation à l'Etat ;

AUTORISE :

- La Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CESSION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES DE TYPE ZOE AUX CENTRES SOCIAUX RURAUX DE GRANDVILLIERS ET DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

Présentation de ce point par Monsieur CORDIER.

Madame DECHERF : Je remercie beaucoup la Communauté de Communes de cette proposition d'achat.

Monsieur MASSON : Je la remercie également. (Pour le Centre Social de Grandvilliers)

Madame PETIGNY : Le montant est bien en déduction des subventions.

Madame CUVELIER : Effectivement, c'est bien les subventions déduites.
Monsieur CORDIER : Vous avez également l'échéancier validé pour et par le CSR de Grandvilliers.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 79 voix pour, 7 voix contre, 5 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à céder les véhicules aux deux centres sociaux désignés, pour la somme de 5 712,56 € TTC chacun.

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ENERGIE (CEE) ET CONSULTATION POUR LE CHOIX DE LA SOCIETE POUR L'ACCOMPAGNEMENT (ACTE 2).

Présentation de ce point par Monsieur CORDIER.
Monsieur LECLERCQ (agent CCPV) présente le power-point.

Monsieur FERRY : Au niveau des travaux éligibles, qui définit cette liste ? Je voudrais savoir pourquoi les volets ne sont pas dedans ? Est-il possible de les ajouter ?

Monsieur LECLERCQ : La liste des travaux a été déterminée par l'Etat, certains travaux ont été éligibles à un moment ...

Monsieur CORDIER : Vous parlez des volants roulants isolés ? Volets électriques isolés ? On vérifiera de toute façon.

Monsieur LECLERCQ : Tout n'est peut-être pas noté sur le flyer mais n'hésitez pas à nous recontacter pour revoir la liste des travaux car elle est très longue. Certains travaux sont sortis de la liste et ont été remplacés par d'autres et les montants de subventions ont changé également car cela dépend du gain énergétique suite aux travaux.

Monsieur CORDIER : Il faut bien avoir en tête que les 100% obtenus lors de l'acte 1 des CEE ne seront peut-être pas reconduits lors de l'acte 2. Il est possible de cumuler plusieurs aides toutefois.

Madame CUVELIER : Il faut le voir comme la cerise sur le gâteau, un petit complément qui fera du bien. Vous pouvez déjà bénéficier de 80% d'aides et cela viendra en plus, si j'ai bien compris.

Monsieur LECLERCQ : Tout à fait, c'est complémentaire aux autres aides.

Monsieur CORDIER : Nous vous avons transmis un courriel accompagné d'un tableau à compléter dans vos communes pour essayer de recenser les actions et les projets qui sont les vôtres et qui rentreraient, selon vous, dans ce programme. Donc n'hésitez pas à contacter la CCPV et le service concerné si vous avez des questions.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 89 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à valider le fait d'ouvrir une consultation pour sélectionner un prestataire ;
- Madame la Présidente à valider le Cahier des Clauses Particulières fourni.

REPARTITION SUBVENTIONS CEJ AUX COMMUNES.

Présentation de ce point par Monsieur DANIEL.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 91 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE :

-Madame la Présidente à valider le tableau de répartition des subventions aux communes au titre de l'année 2019.

-Madame la Présidente à honorer les versements à destinations spécifiques des communes concernées, au titre de la subvention du Contrat Enfance Jeunesse, d'un montant global de 114 562.68 €.

-Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

PRISE EN CHARGE PAR LA CCPV DE TROIS BERCEAUX A LA CRECHE D'ENTREPRISE SAVERGLASS.

Présentation de ce point par Monsieur DANIEL.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 82 voix pour, 7 voix contre, 3 abstentions et 6 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'OISE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE AU PROFIT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DES ENTREPRISES DE SERVICES A L'INDUSTRIE.

Présentation de ce point par Monsieur SMESSAERT.

Madame CUVELIER, précise la rencontre récente avec la CCI... De même nous avons rencontré la Chambre des Métiers, en ces temps de COVID notamment, il faut savoir que les entreprises, les artisans et les commerçants sont régulièrement contactés et ceux qui souhaitent avoir un suivi, ceux qui souhaitent avoir un avis sur toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre, la CCI fait un réel travail sur notre travail même si l'aide de la CCPV n'est pas toujours visible ! Il ne faut pas oublier qu'en contractualisant avec ses deux chambres consulaires, nous confirmons notre présence auprès des entreprises et des artisans. Vous pouvez contacter nos services si vous souhaitez plus d'informations.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 82 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions et 9 voix non exprimées.

APPROUVE :

- Les termes de la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise ;

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer ladite convention,
- Madame la Présidente à signer tout document à cette affaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 78 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions et 10 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste proposée par le CDG60 jointe en annexe,
- Madame la Présidente à inscrire au budget les crédits correspondants, le moment venu (soit le BP 2021 voté en mars 2021).

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG 60.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 9 novembre dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 98 votants, soit : 84 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 10 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à adhérer au service de mise à disposition du CDG60 ;
- Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service de mise à disposition avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Oise.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Madame CUVELIER**, remercie l'ensemble des services communautaires ainsi que **Jean-Pierre Estienne** pour le prêt de la salle. Un retour sur le plan de relance de la Région, soyez attentifs... les communes en sont les bénéficiaires, le montant de la subvention sera de 30% maximum du coût global du projet. La subvention régionale est plafonnée à 150 000€ par projet et les dossiers sont à envoyer avant le 31 décembre 2020. Nous avons eu une notification de subvention d'un montant de 222 000€ pour la création du Réseau de Chaleur par le Département, abondée de 66 000€ dans le cadre du Plan de Relance. Monsieur LEPIDI a quitté ses fonctions de Secrétaire Général à la Préfecture de l'Oise, il intègre le secrétariat général de la présidence du Conseil de l'Union Européenne. Vous avez peut-être reçu un mail de l'adjudant-chef Winterstein qui commande la brigade de Marseille-en-Beauvaisis concernant une demande d'intervention et une demande de subvention car il souhaite soutenir les actions de lutte contre la délinquance auprès de nos concitoyens les plus fragiles, le but est de resserrer les liens entre la Gendarmerie et la population.
- ✓ **Monsieur DANIEL** rappelle la fermeture du Multi-Accueil de Saint-Omer suite aux cas de COVID. Le 9 novembre auront lieu les recrutements d'une animatrice RAM et d'une responsable petite enfance. Nous travaillons actuellement sur l'ouverture de la Halte-Garderie à 4 jours car nous avons perdu du temps avec la crise sanitaire et nous pourrions en débattre en commission « Social » certainement courant janvier.

- ✓ **Monsieur CORDIER** : un courrier à destination de vos collectivités et de vos écoles partira prochainement afin de vous informer que nous pouvons mettre à votre disposition une exposition liée au PCAET de manière à renforcer la sensibilisation et l'éducation des enfants et des jeunes du territoire autour des objectifs du développement durable. Je vous remercie pour la distribution du magazine et de la Recycl' lettre qui accompagnera l'information de la nécessité de trier toujours plus. Nous espérons pouvoir réunir la commission « Développement Durable » en décembre.
- ✓ **Monsieur SMESSAERT**, concernant les problèmes liés à la fibre, vous pouvez nous transmettre vos problèmes, et nous les rapporterons au SMOTHD. Nous vous avons envoyé un mail pour les entreprises en difficultés liées au COVID.
- ✓ **Monsieur ESTIENNE**, nous avons un souci avec l'ADS, Monsieur Aldebert est absent. Il y a peut-être eu un certain déficit de renseignements auprès des élus. Les maires vont recevoir la première semaine de Décembre un courrier pour leur expliquer où l'on en est, ce qu'il va se passer et les plans de leur commune. Une commission aura lieu, je pense, en décembre.
- ✓ **Monsieur BOUS**, concernant les travaux de gravillonnages, nous avons commencé la réception des travaux sur de nombreuses communes. Vous devez envoyer vos souhaits de gravillonnages pour le 4 décembre prochain... Jeudi 3 décembre se tiendra la commission « Bâtiments communautaires », avec une visite des travaux au CSR Marseille-en-Beauvaisis et la réunion se tiendra à la salle de Saint-Omer.
- ✓ **Monsieur VERBEKE**, rappelle une décision du Bureau en lien avec « GAL-Leader »... (« nous avons décidé d'apporter une aide en subventionnant un atelier de pigeonneaux à Grémévillers ... »).

L'Ordre du Jour étant épuisé,

la séance est levée à 20H40.